

VSB énergies nouvelles



# Projet photovoltaïque de Marguerittes – Comité de projet

Soleil de Marguerittes

20/06/2024



# Sommaire



**01** Contexte du comité de projet

**02** Objectifs du projet

**03** Principales caractéristiques et puissance projetée du projet

**04** Enjeux sociaux économiques et coût prévisionnel du projet

**05** Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

**06** Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet

**07** Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

**08** Les options de raccordement envisagées

**08** Accessibilité des informations au public



# Contexte du comité de projet

# Cadre juridique du « Comité de Projet »



La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 16 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

- ❖ Le comité de projet a été créé par **décret publié le 22/12/2023** pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération (validées par le préfet par l'arrêt définitif de la cartographie et délibération finale des communes).
- ❖ Pour les projets photovoltaïques de plus de 2,5 MWc
- ❖ Modification du **Code de l'Energie**
- ❖ Fixe sa composition et son contenu

## Objectif

Concertation préalable des parties prenantes au projet sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

# VSB énergies nouvelles

Acteur majeur de la transition énergétique en France depuis 2001



Siège social situé à Nîmes

« Chez VSB énergies nouvelles, nous avons - chevillée au corps - l'envie de participer à un avenir énergétique durable et responsable. Le vent et le soleil sont des sources inépuisables d'énergie. Nous permettons chaque jour que ces sources d'énergie produisent une électricité verte au plus proche des consommateurs et dans le respect des territoires ! »



**140+**  
employés



**6**  
bureaux



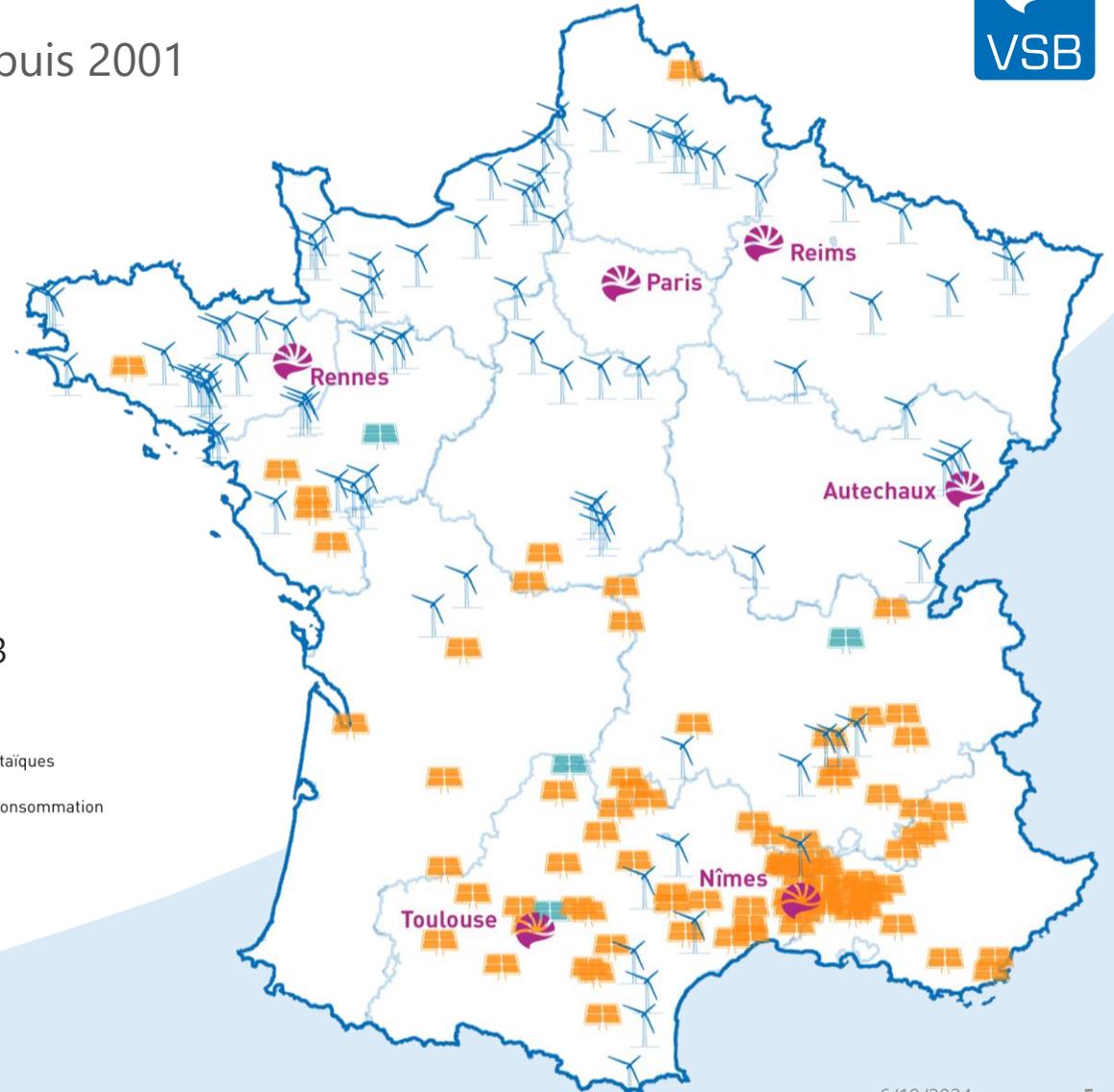
**21 M€**  
Chiffre d'affaires 2023



**2 GW**  
en développement



**650 GW**  
en gestion d'actifs



# VSB énergies nouvelles



Notre expertise, garantir une plus-value sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production électrique EnR

## Repowering

- Renouvellement
- Démantèlement
- Audit et consulting

## Valorisation et vente de l'électricité

- CPPA – Contrat de gré à gré
- Marché de l'énergie
- E-mobilité
- Power-to-X (*transformation d'électricité en autre vecteur énergétique*)

## Gestion des actifs

- Suivi complet de l'exploitation et optimisation du productible
- Gestion des interventions
- Gestion administrative



## Développement de projet

- Identification du site
- Réalisation des études
- Concertation et information
- Obtention des autorisations
- Conception et design

## Ingénierie financière

- Levée de fond
- Structuration juridique et financière
- Financement
- Vente et M&A

## Construction et mise en service

- Préparation (AO, consultation, contractualisation)
- Suivi des chantiers

# VSB énergies nouvelles

Une entreprise engagée ...



... dans une démarche  
Qualité, Sécurité et  
environnement



CERTISOLIS TIC  
Siège social : Savane Technolac  
BP 364 - 39, Allée du Lac de Côme  
73372 LE BOURGET-DU-LAC Cedex  
TEL. : + 33 (0)6 79 68 54 00 - Fax : + 33 (0)6 79 68 54 04  
www.certisolis.com  
CERTISOLIS EP-02 et EG-02

CERTISOLIS EP-02 et EG-02

Certificat AQPV-2019-006\_Rev2

Conception, installation et exploitation-maintenance de systèmes photovoltaïques  
1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus,  
2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kWc jusqu'à 500 kWc inclus,  
3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc.

...auprès de la filière professionnelle française des EnR



... avec des chantiers plus respectueux de  
l'environnement





# Objectifs du projet

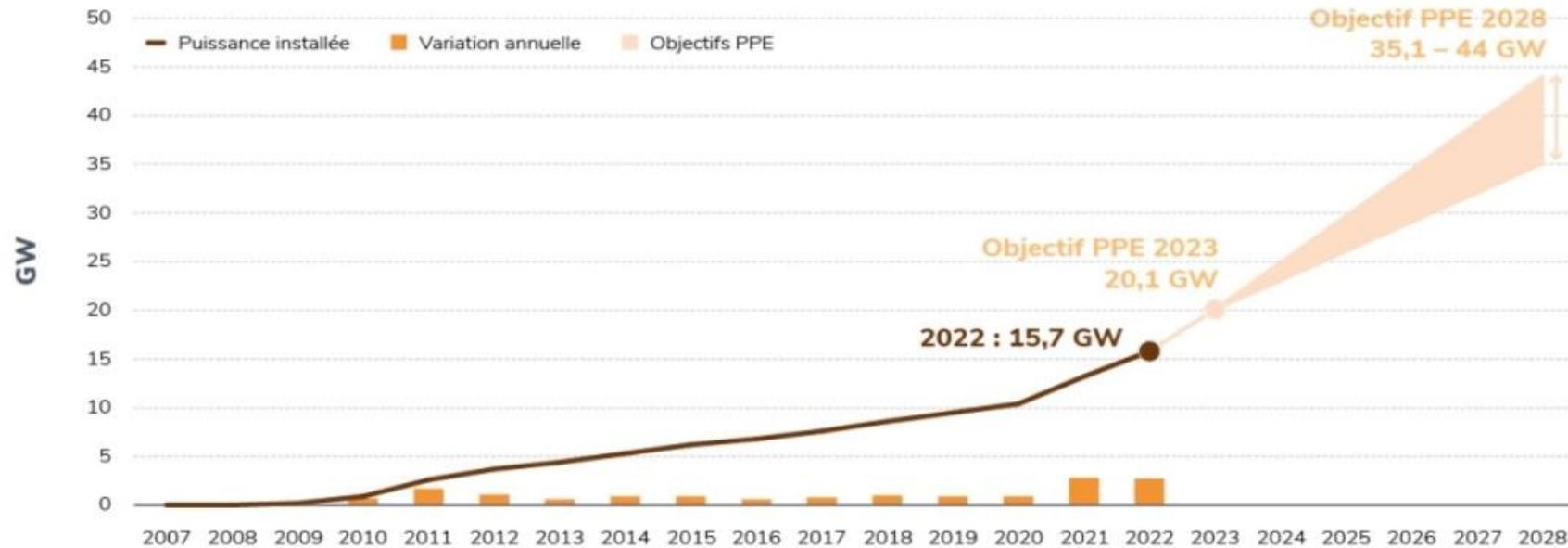
# Objectifs nationaux

Evolution du parc solaire photovoltaïque

## PPE à 2024 et 2028



Évolution annuelle du parc solaire photovoltaïque



(Source RTE – Bilan électrique 2022)

### Objectifs nationaux

20,1 GW en 2023

35,1 GW en 2028

15,7 GW fin 2022

Pas atteint

### Objectifs en Occitanie

3,6 GW en 2030

2,6 GW fin 2021

# Objectifs régionaux



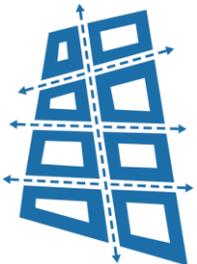
Engagement de la Région Occitanie en novembre 2016 à devenir la première Région à énergie positive à l'horizon 2050



But : couvrir 100% des consommations d'énergie par la production d'énergies renouvelables → nécessité de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables



SCoT Sud Gard souhaite s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux en mettant en œuvre les mesures permettant de répondre aux nouvelles dispositions pour la croissance verte et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030

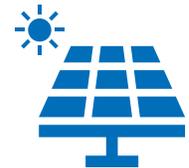


Au sein de l'objectif 3 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) « préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire », le SCoT souhaite promouvoir la sobriété énergétique et pour cela développer les énergies renouvelables sur son territoire.

# Objectifs communaux



Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en mai 2021 afin de créer un projet communal de centrale PV au sol



L'installation d'une centrale photovoltaïque est apparue comme une évidence pour la commune qui souhaite donner une dimension pédagogique au projet en s'inscrivant dans une démarche citoyenne pour démontrer les enjeux écologiques et économiques d'une telle installation



La société VSB a remporté l'AMI en juin 2021 et travaille de concert avec la commune afin de créer un projet qui s'adapte à son environnement

Liste des délibérations prises par la commune :

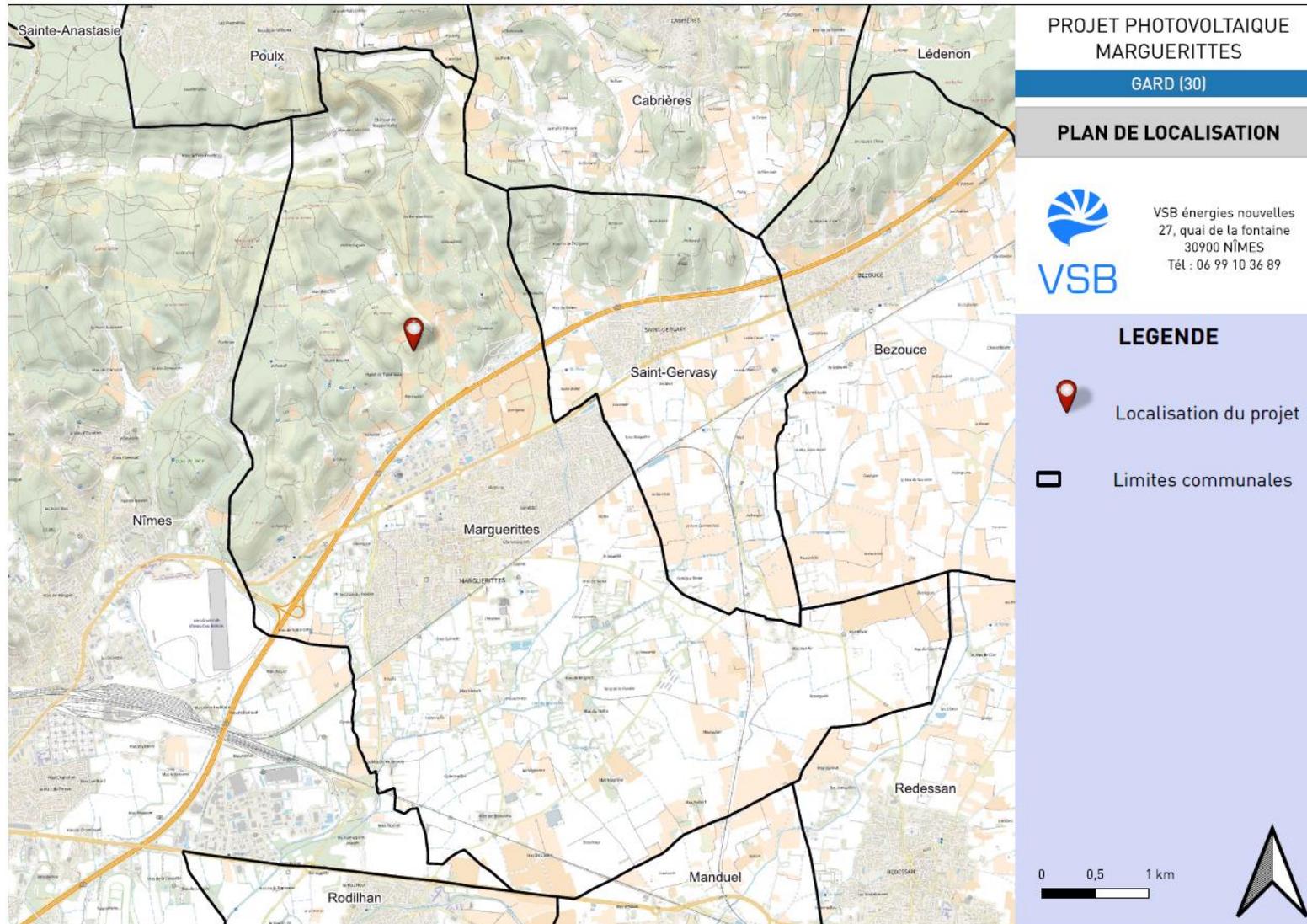


- 18/01/2021 : Délibération pour lancement de l'AMI
- 29/11/2023 : Classement de la zone en zone d'accélération et 1<sup>ère</sup> délibération pour la mise en compatibilité du PLU via une déclaration de projet afin de classer le terrain d'assiette du projet en zone Npv



# Principales caractéristiques et puissance projetée du projet

# Localisation du projet

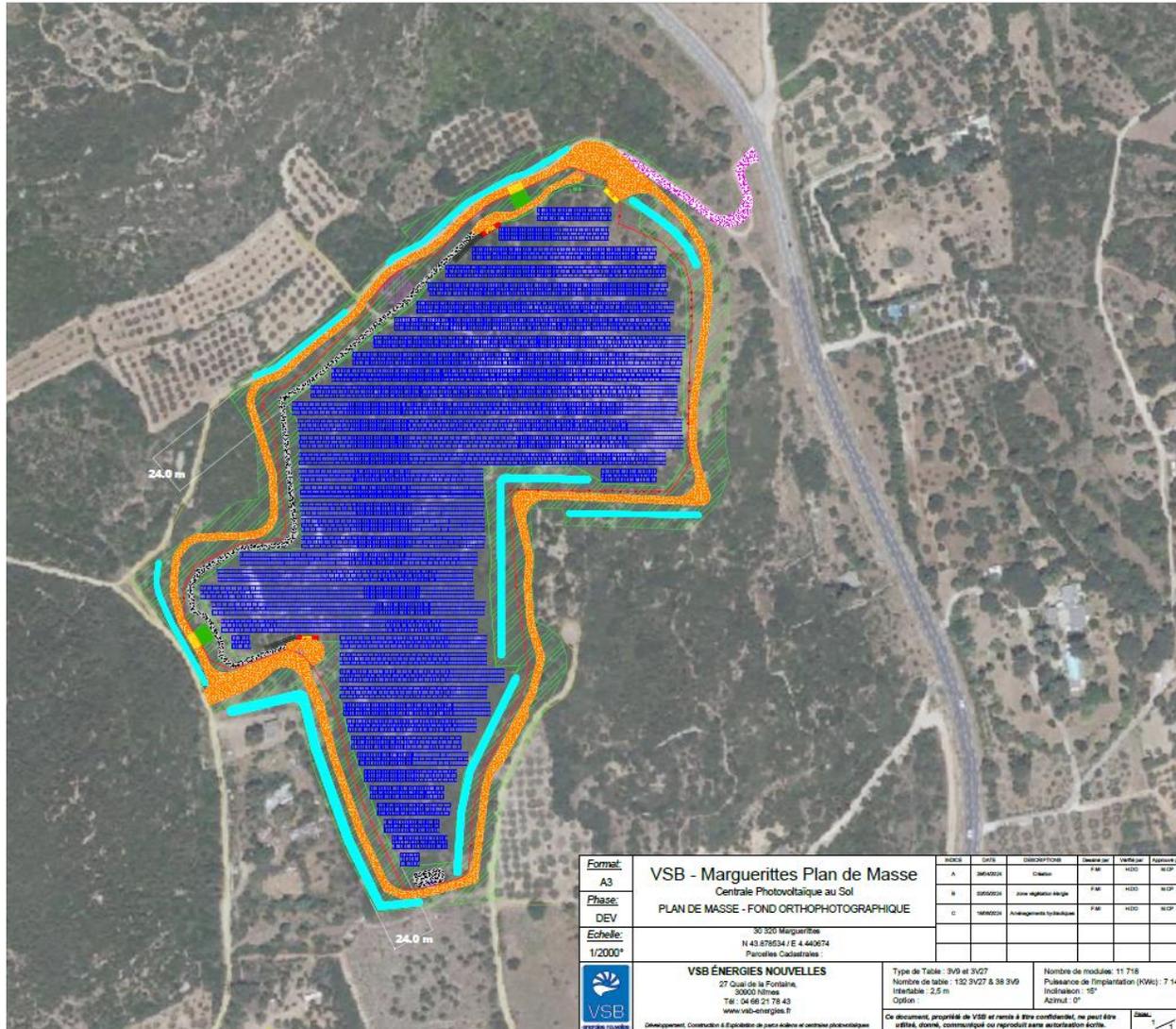


Département du Gard

Communauté de  
communes :  
Métropole de Nîmes

Commune de  
Marguerittes

# Implantation prévisionnelle du projet



## LEGENDE

### Aménagement Parc

-  Clôture
-  Portail d'Accès
-  Piste extérieure périphérique (4m)
-  Piste intérieure (3m)
-  Accès site
-  Bande de sécurité (coupe à blanc : 24m)
-  Citerne incendie 60m<sup>3</sup>
-  Aire d'aspiration (4x8m)
-  Base vie (phase chantier uniquement)
-  Chemin existant
-  Noue de stockage

### Equipement Parc

-  Table en 3V27 et 3V9
-  Poste de livraison
-  Poste Transformation
-  Local de stockage
-  Onduleurs

Format: A3	VSB - Marguerittes Plan de Masse	INDEX	DATE	DESCRIPTION	Élaboré par	Vérifié par	Approuvé par
Phase: DEV	Centrale Photovoltaïque au Sol	A	20/05/2018	Clôture	F.M	H.CC	N.CP
Echelle: 1/2000*	PLAN DE MASSE - FOND ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	B	20/05/2018	Zone végétalisée élargie	F.M	H.CC	N.CP
	30 300 Marguerittes N 43 878504 / E 4 440374 Parcelles Cadastrielles	D	18/05/2018	Aménagement hydrologique	F.M	H.CC	N.CP
	VSB ÉNERGIES NOUVELLES 27 Quai de la Fontaine, 30000 Nîmes Tel : 04 68 21 78 43 www.vsb-energies.fr	Type de Table: 3V9 et 3V27 Nombre de table: 132 3V27 & 38 3V9 Intertable: 2,5 m Option		Nombre de modules: 11 718 Puissance de l'implantation (KWc): 7 148 Inclinaison: 15° Azimut: 0°			
Développement, Construction & Exploitation de parcs solaires et centrales photovoltaïques		Ce document, propriété de VSB et remis à titre confidentiel, ne peut être utilisé, diffusé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite.				Date: 1/	

**+**

Projet de **7,2 MWc** de puissance installée

Prise en compte des **différents enjeux** environnementaux, territoriaux, de sécurité, etc

# Caractéristiques prévisionnelles du projet



Élément	Caractéristiques
Puissance du projet	7 180 kWc
Production annuelle du projet	10 511 MWh
Surface clôturée	56 847 m <sup>2</sup>
Technologie des modules	Monocristallin
Hauteur maximale des structures	3,5 mètres
Nombre total de panneaux	11 718
Surface totale des panneaux	32 811 m <sup>2</sup>
Inter-table minimum	2,5 mètres

# Mesures prévention incendie SDIS 30

Respect des dispositions au sein du « Guide de normalisation des interfaces aménagées contre le risque d'incendie de forêt » du SDIS 30



- 2 citernes de 60m<sup>3</sup> internes à la centrale, mais accessibles depuis l'extérieur grâce à la mise en place d'hydrants / Mise en place d'aires d'aspiration ;
- Piste périphérique externe de 4 mètres / Mise en place d'aires de croisement tous les 500 mètres et des aires de retournement tous les kilomètres ;
- Piste interne de 3 mètres pour circuler sur la centrale et accéder aux éléments à enjeux ;
- 3 portails avec 1 accès principal ;
- Des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) dans une bande de 50 mètres à partir de la clôture ;
- Des bandes de sécurité de 24 mètres qui correspondent à une coupe à blanc de la végétation à partir des panneaux et comprise dans les OLD ;
- Un entretien des pistes et des accès.



# Phase démantèlement

Focus sur le recyclage

soren

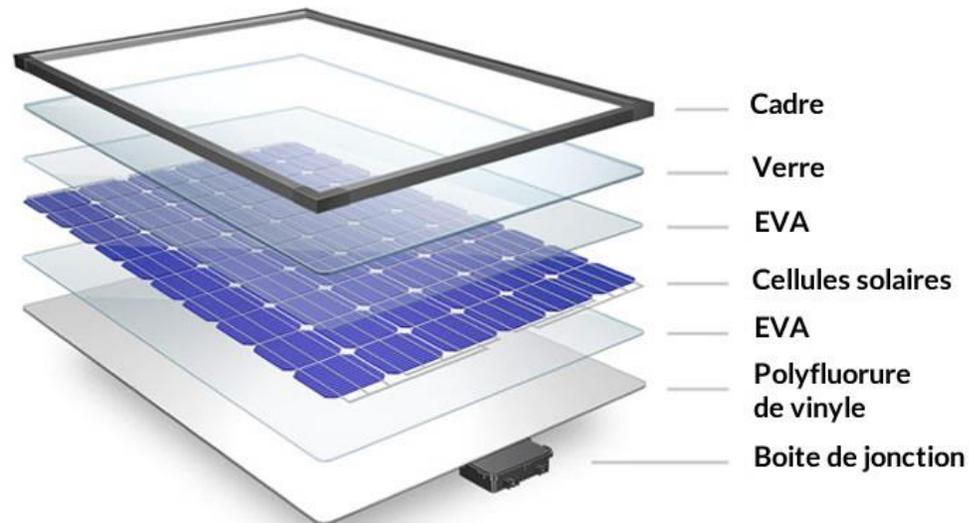


Taux de recyclage :

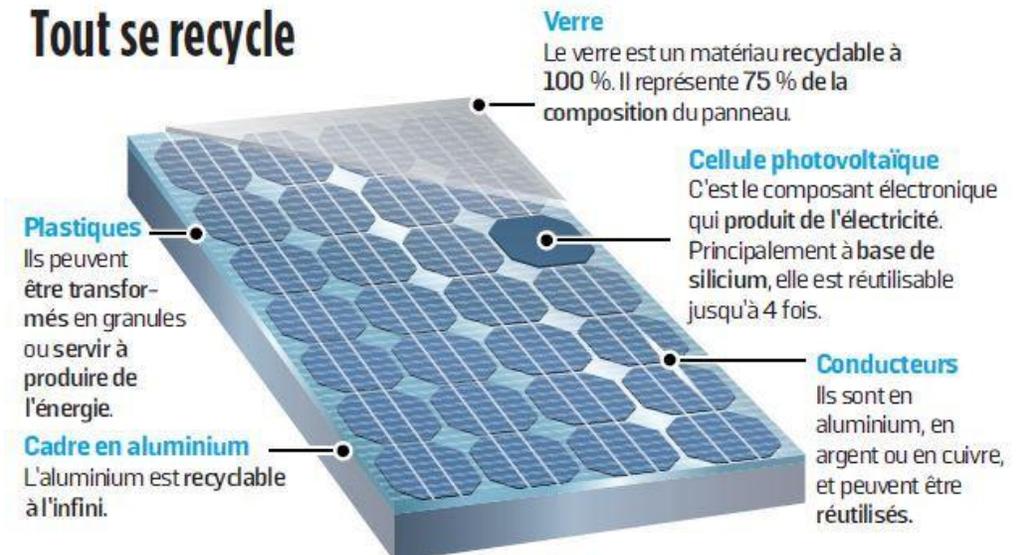
# 95%

(Source : PV Cycle)

Un panneau est composé à **75% de verre**.



## Tout se recycle





# Enjeux sociaux économiques et coût prévisionnel du projet

# Bilan pour les émissions de gaz à effet de serre



Un parc photovoltaïque de **7,2 MWc** c'est :



**la consommation électrique** annuelle d'environ **4 935 habitants**

**(soit environ plus de 50 % de la population de la commune, données INSEE 2020, 8564 habitants)**



et équivaut à la production annuelle de **2 649 tonnes** de CO2 évitées par an.

<https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/chiffres-cles>

[http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD\\_DOC\\_FR/index.htm?renouvelable.htm](http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm)

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/menages-logements-consommation-denergie-equipements.html>

# Enjeux socio-économiques



## Phase de travaux :

- Chantier qui nécessite l'intervention d'entreprises extérieures
- Présence des salariés dans les commerces locaux (hôtellerie, restauration, ...)

## Phase d'exploitation :

- Ressources fiscales pour les collectivités locales
- Salariés pour gérer l'exploitation et la maintenance donc retombées locales au niveau des commerces
- Possibilité de réaliser des sorties pédagogiques pour les scolaires et notamment le CME

L'impact sur les retombées économiques est positif

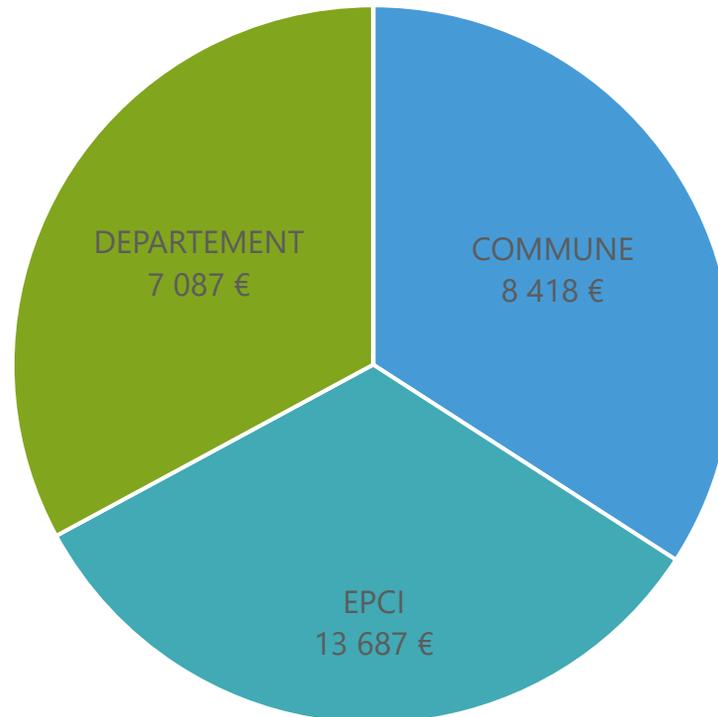
# Retombées liées au projet photovoltaïque

Retombées fiscales



## Hypothèse 7,2 MWc

Retombées totales par échelon



Taux Taxe foncière sur bâti  
votés en 2022 :

Commune 49,76 %

EPCI : 0 %

Département : 0 %

Cotisation Foncière des  
Entreprises : (EPCI)

34,30 %



Régime fiscale **FPU** :  
(Fiscalité Professionnelle  
Unique)

Répartition règlementaire de  
**L'IFER** :

20% communes

50% EPCI

30% Département

# Coût prévisionnel du projet



**Les CapEx (dépenses d'investissement ou dépenses en capital)** désignent les achats significatifs de biens et de services qui visent à améliorer les performances futures d'une entreprise. Ces dépenses se réfèrent aux immobilisations, c'est-à-dire aux dépenses qui ont une valeur positive sur le long terme.

	K€	K€/MWc
Total Capex	6 050	840



# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

# Etudes des impacts potentiels

Quelles études sont menées ?



## Etudes Environnementales [Faune et Flore]

Périmètre d'inventaire  
Gestion concertée  
Périmètres de protection  
Inventaire



## Etude Paysagère

Analyse paysage  
Sites remarquables et protégées  
Monuments et patrimoine historique  
Urbanisme, Infrastructures, urbanisme  
Cadre de vie  
Usages récréatifs et tourisme



## Etude de dimensionnement

Etude par **notre pôle Ingénierie** de la disposition et l'orientation des panneaux photovoltaïques ainsi que de la conception électrique du projet



## Etude Hydraulique

Climat / météorologie  
Hydrologie  
Hydraulique de surface  
Risques naturels  
Dossier loi sur l'eau



## Etude Géotechnique

Climat / météorologie  
Géologie / Géomorphologie  
Hydrologie  
Hydraulique de surface  
Risques naturels  
Risques technologiques



## Etude de Raccordement

Etude de la possibilité de se raccorder au réseau public d'électricité géré par ENEDIS

# Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sur le projet photovoltaïque



Lignes directrices dans la **séquence ERC** définissent 3 mesures itératives et complémentaires :

- **Mesure d'évitement** : mesure qui modifie un projet ou une action d'un document afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait
- **Mesure de réduction** : mesure définie après l'évitement qui vise à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, peut agir en diminuant la durée de l'impact, soit l'intensité, soit l'étendue en mobilisant les meilleures techniques disponibles
- **Mesure de compensation** : mesure qui est nécessaire à mettre en place lorsque des impacts résiduels persistent sur l'environnement après application des deux premières mesures

Possibilité de mettre en place également **des mesures d'accompagnement** en complément des autres mesures pour renforcer leur pertinence et leur efficacité

# Résultats des études environnementales – Distinction entre enjeux et sensibilités



- Les **enjeux** représentent **l'état actuel de la zone d'implantation** du projet vis-à-vis des caractéristiques physiques, paysagères, patrimoniales, naturelles et socio-économiques. **La définition des enjeux est indépendante de l'idée même d'un projet.**
- La **sensibilité** correspond à **l'interprétation de l'enjeu au regard du projet**. Il s'agit de quantifier et de qualifier le niveau d'impact du projet sur l'enjeu étudié.

**Enjeux ≠ Sensibilité**

# Volet milieu naturel – Synthèse des enjeux sur la zone d'étude



**Etat initial**

**Enjeux globaux**

- **Avifaune**
  - **Faune**
  - **Chiroptères**
  - **Flore et habitats naturels**
- **Faibles à modérés dans l'ensemble**

# Milieu naturel - Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) mises en place sur le projet



Aménagement d'un réseau d'abris pour la petite faune en amont des travaux

Installation de gîtes artificiels pour les chiroptères à proximité du site



Installation de nichoirs artificiels pour la petite faune nicheuse

# Milieu naturel - Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) mises en place sur le projet



Tableau présent au sein de l'étude d'impact synthétisant l'ensemble des mesures liées au milieu naturel

Tableau 67 : Présentation des mesures prévues sur le milieu naturel

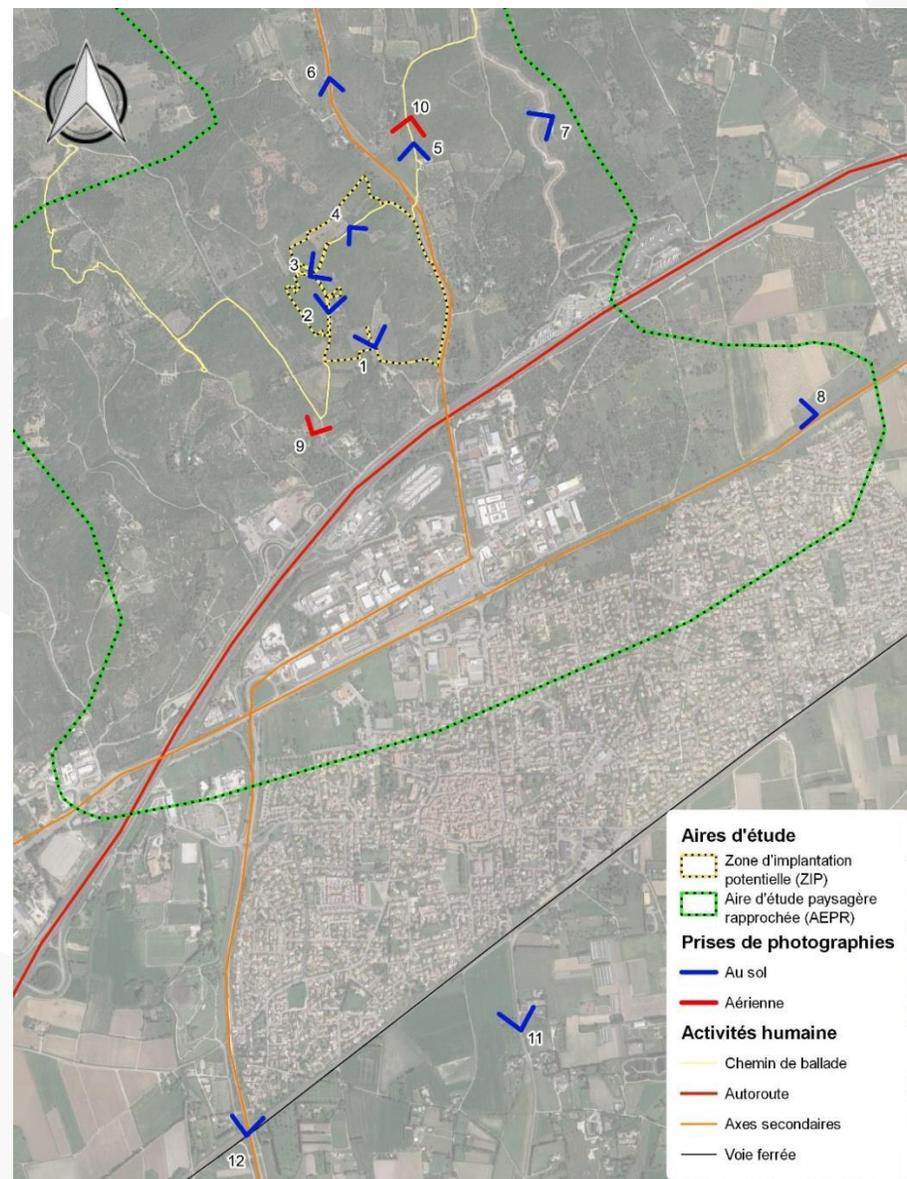
N°	Intitulé de la mesure	Type	Phases		
			C	E	D
<b>EVITEMENT</b>					
ME <sub>n1</sub>	Choix stratégiques de la zone d'implantation définitive en fonction du VNEI	Evitement "amont"	X	X	X
ME <sub>n2</sub>	Adaptation des installations de chantier	Evitement géographique	X		
<b>REDUCTION</b>					
MR <sub>n1</sub>	Mission d'accompagnement et suivi écologique de chantier (MASEC)	Réduction technique	X		X
MR <sub>n2</sub>	Adaptation de la période des travaux aux sensibilités écologiques	Réduction temporelle	X		X
MR <sub>n3</sub>	Adaptation des travaux aux conditions météorologiques	Réduction temporelle	X		
MR <sub>n4</sub>	Balissage préventif des zones sensibles et des zones de travaux	Réduction géographique	X		
MR <sub>n5</sub>	Protection des eaux de surface et souterraines	Réduction technique	X		
MR <sub>n6</sub>	Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier	Réduction technique	X		X
MR <sub>n7</sub>	Absence d'éclairages en phase d'exploitation	Réduction technique		X	
MR <sub>n8</sub>	Contrôle des potentialités écologiques des arbres préalablement à leur abattage	Réduction technique	X		
MR <sub>n9</sub>	Choix d'une clôture spécifique et droit de passage de la faune	Réduction technique		X	
MR <sub>n10</sub>	Maintien de pratiques agricoles extensives et biologiques	Réduction technique		X	
MR <sub>n11</sub>	Gestion des OLD et débroussaillage alvéolaire	Réduction technique	X	X	X
MR <sub>n12</sub>	Remise en état du site	Réduction technique			X
<b>ACCOMPAGNEMENT</b>					
MA <sub>n1</sub>	Aménagement d'un réseau d'abris pour la petite faune en amont des travaux	Mesure d'accompagnement	X	X	
MA <sub>n2</sub>	Installation de nichoirs artificiels pour la petite avifaune nicheuse	Mesure d'accompagnement		X	
MA <sub>n3</sub>	Installation de gîtes artificiels pour les chiroptères à proximité du projet	Mesure d'accompagnement	X	X	X
<b>SUIVI</b>					
MS <sub>n1</sub>	Suivi de l'avifaune nicheuse au droit de la centrale	Suivi de mesure		X	
MS <sub>n2</sub>	Suivi de l'évolution des habitats au sein de la centrale	Suivi de mesure		X	
MS <sub>n3</sub>	Suivi de l'occupation des pierriers et des abris minéraux pour l'herpétofaune	Suivi de mesure		X	
MS <sub>n4</sub>	Suivi de l'occupation des nichoirs et des gîtes	Suivi de mesure		X	

# Volet paysage – Point de vue utilisés pour l'étude d'impact



Etude de **12 points de vue** :  
prise en compte des enjeux  
paysagers

**Réalisation de 3  
photomontages**



# Volet paysage – Visuel sur le projet

Vue n°8 : au sud-est de la zone projet depuis le cône paysager de la RD6086



Vue n°12 : éloignée au sud de la zone projet depuis la RD135



Vue n°11 : éloignée au sud de la zone d'étude depuis l'entrée de ville



## Visibilité avec la commune de Marguerittes

Les entrées de la ville au sud en direction du projet (vues n°11 et 12) et le paysage de la Garrigote perceptible au fil de la D6086 (vue n°8), sont préservés de tout impact du projet.

# Volet paysage – Visibilité directe sur le projet



3 photomontages seront intégrés au sein de l'étude d'impact afin de pouvoir visualiser l'impact du projet sur le volet paysager.



Vue au nord de la zone du projet - Visibilité depuis la RD135

# Volet paysage - Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) mises en place sur le projet

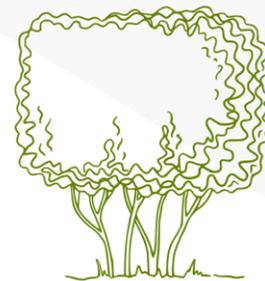


Tableau présent au sein de l'étude d'impact synthétisant l'ensemble des mesures paysagères

Tableau 70 : Présentation des mesures prévues sur le paysage

N°	Intitulé de la mesure	Type	Phases		
			C	E	D
<b>EVITEMENT</b>					
MEpa1	Choix stratégique des parcelles constituant la ZIP	Evitement amont	X	X	X
MEpa2	Maintien partiel du linéaire de haie	Evitement amont		X	
<b>REDUCTION</b>					
MRpa1	Conception optimisée des équipements connexes	Réduction technique		X	

Choix de la couleur **vert kaki - RAL 6025** pour réduire les nuisances visuelles pour les clôtures, les portails, les PDL (poste de livraison) et les PTR (poste de transformation)



Mesure du linéaire de haie ne pourra pas être mise en place **en raison des problématiques incendie et de la réglementation du SDIS du 30**

# Volet milieu physique et milieu humain – Synthèse des impacts



Tableau 65 : Synthèse des effets et impacts bruts potentiels du projet sur le milieu physique

Effet	Nature de l'impact	Type d'impact
Climat	Evolution du climat	Permanent, Positif
Qualité de l'air	Emission de poussières et de polluants atmosphériques	Temporaire, Faible
Erosion du sol	Modifications partielles de la couverture du sol	Temporaire, Faible
Tassement du sol	Passage des engins de chantier	Temporaire, Faible
Pollution du sol et des eaux	Fuite accidentelle de polluants	Temporaire, Faible
Ruissellement des eaux et érosion	Modification des écoulements, apport de MES, érosion des sols	Temporaire, Faible
Risques naturels	Incendie et inondations	Permanent, Modéré

Tableau 66 : Synthèse des effets et impacts bruts potentiels du projet sur le milieu humain

Effet	Nature de l'impact	Type d'impact
Qualité de l'air	Poussière	Temporaire, Modéré
	Emission de gaz à effet de serre	
Champs électromagnétiques	Emission de champs électromagnétiques	Non significatif
Effet d'optique	Eblouissement par miroitement des structures	Non significatif
Nuisances	Bruit	Temporaire, Faible
	Gène olfactive	
	Vibrations	
Retombées économique et sociale	Ressources fiscales, retombées économique	Permanent, Positif
	Tourisme, visites pédagogiques	



L'ensemble de ces éléments seront détaillés au sein de l'étude d'impact du projet.

**Aucun impact fort.**

Impact modéré lié aux inondations **réduit grâce aux aménagements hydrauliques.**

Impact modéré lié aux incendies **réduit par la mise en place des recommandations du SDIS du 30.**

# Doctrines de la DDTM du Gard – Dossier loi sur l'eau



Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) rendu le 03/04/2024



La pente moyenne du terrain étant évaluée à 10%, le projet est soumis à Dossier Loi sur l'Eau (DLE) en régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 concernant la gestion des eaux pluviales. Le dossier déposé doit répondre aux exigences de l'article R 214-32 du Code de l'environnement.

Des mesures compensatoires doivent être mises en place :

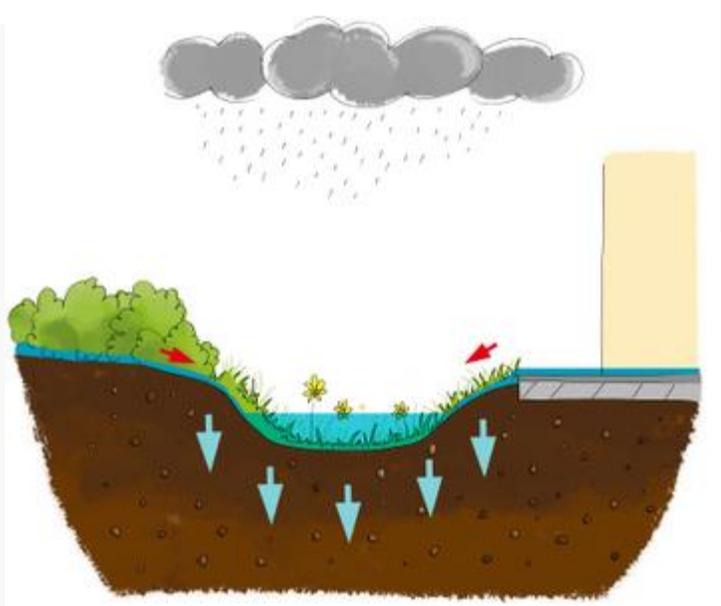
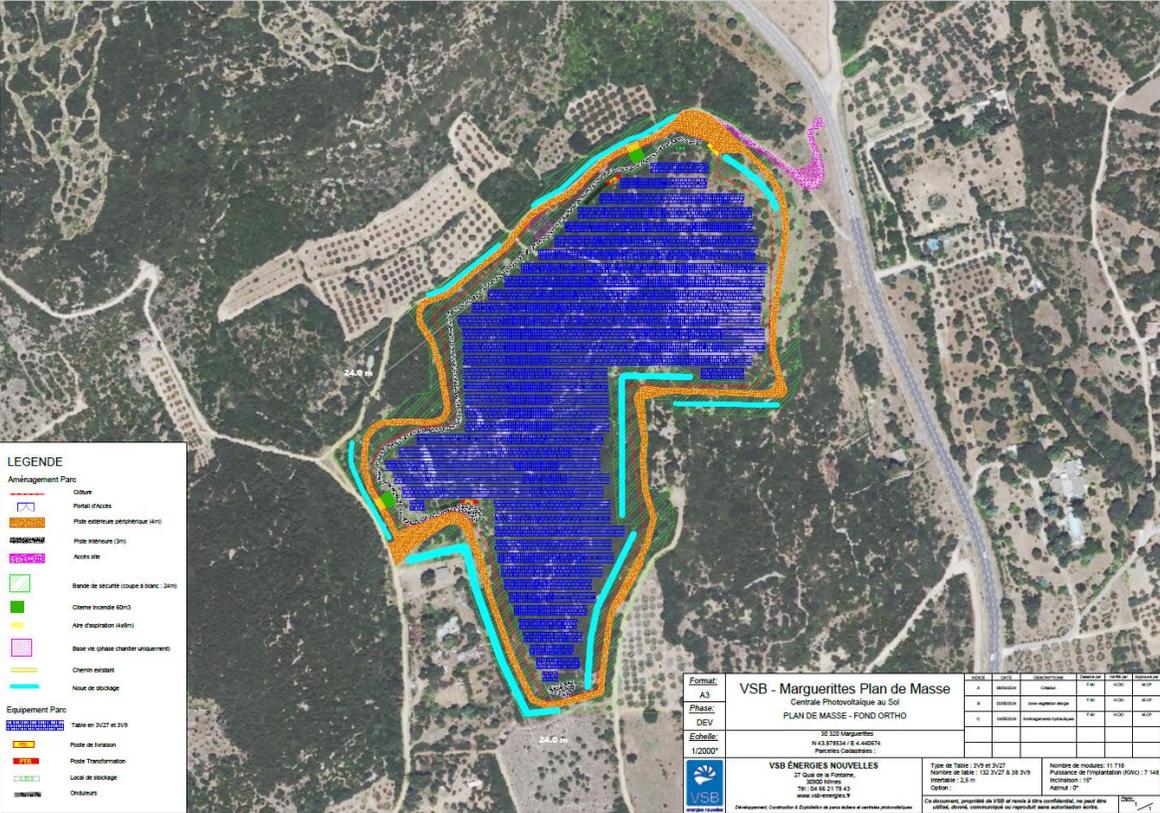
- Une compensation de 20l/m<sup>2</sup> minimum de surface installée de panneaux photovoltaïques ;
- Augmentée d'une compensation de 100l/m<sup>2</sup> minimum pour les surfaces imperméabilisées de types bâtiments techniques, postes de transformation et de livraison, pistes d'accès et pistes intérieures qu'elles soient revêtues ou non.



Le dossier doit montrer une absence d'aggravation des inondations et d'augmentation des débits de pointe à l'aval, jusqu'à Q100 et notamment au niveau des enjeux en aval.

Des mesures précises d'entretien et de contrôle doivent être prévues et détaillées.

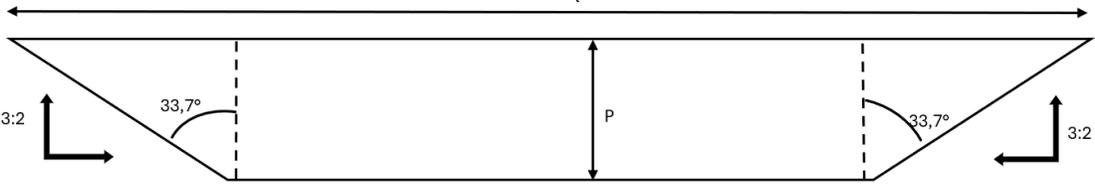
# Aménagements hydrauliques dans le cadre de la compensation



Etude hydraulique et dossier loi sur l'eau réalisés par EGIS.

Mise en place de 1510 m<sup>3</sup> de noues afin de réguler le débit des eaux pluviales.

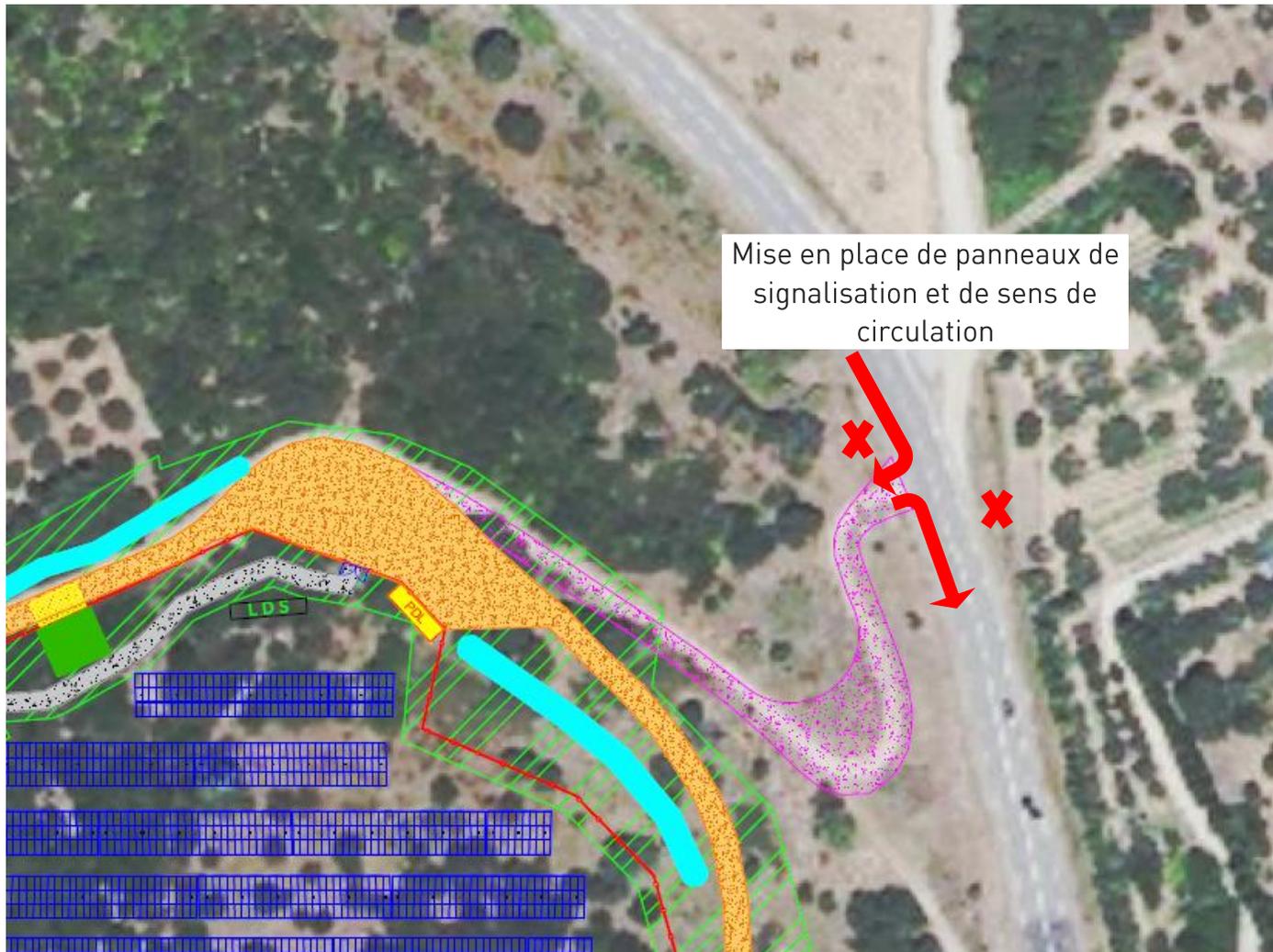
Pas d'aggravation des inondations et d'augmentation des débits de pointe à l'aval.





# Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet

# Accès prévus au site et consignes de sécurité



**Accès principal prévu par la D135 (Route de Poulx) au nord de Marguerittes**



**Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables**

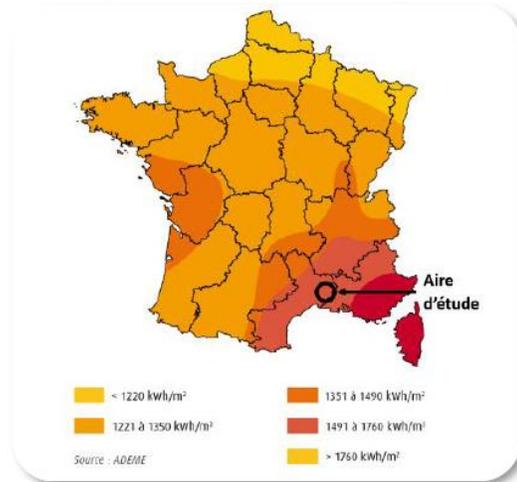


# Justification du choix du site



➤ Contribue aux objectifs nationaux, régionaux et communaux

➤ Gisement solaire sur le site :



➤ Zone d'étude située en dehors des zonages environnementaux rédhibitoires

➤ Présence d'aucune servitude sur la zone d'étude de type Enedis, GRDF, etc



➤ Raccordement au réseau public de distribution. Tracé de raccordement sans dégradation du milieu naturel à 8 kilomètres de la zone d'étude



➤ Ancienne décharge d'environ 1 hectare sur la zone d'étude

# Extrait zonage document d'urbanisme applicable



Actuellement, le projet se trouve en zone Naturelle où les installations photovoltaïques sont interdites.

Lors du lancement de l'AMI la commune s'est engagée à procéder à une modification du PLU via une déclaration de projet afin de passer à un zonage Npv permettant l'installation de la centrale.

Une première délibération concernant cette mise en compatibilité a été votée le 29/11/2023.

La commune de Marguerittes travaille avec le cabinet ADELE SFI et le planning de mise en compatibilité est le suivant.



## Procédure de déclaration de projet

Lancement de la procédure (délibération du conseil municipal) Fixation des modalités de concertation préalable

Elaboration du dossier de déclaration de projet :

- 1 sous dossier de présentation de l'opération justifiant de son caractère d'intérêt général
- 1 sous dossier portant sur la mise en compatibilité du PLU
- Rapport sur les incidences environnementales

Consultation et recueil des avis (PPA, MRAE...)

Examen conjoint de l'Etat, de la commune et des PPA (PV à joindre au dossier)

Enquête publique sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU

Modifications éventuelles du dossier de mise en compatibilité relevant des avis et de l'enquête publique

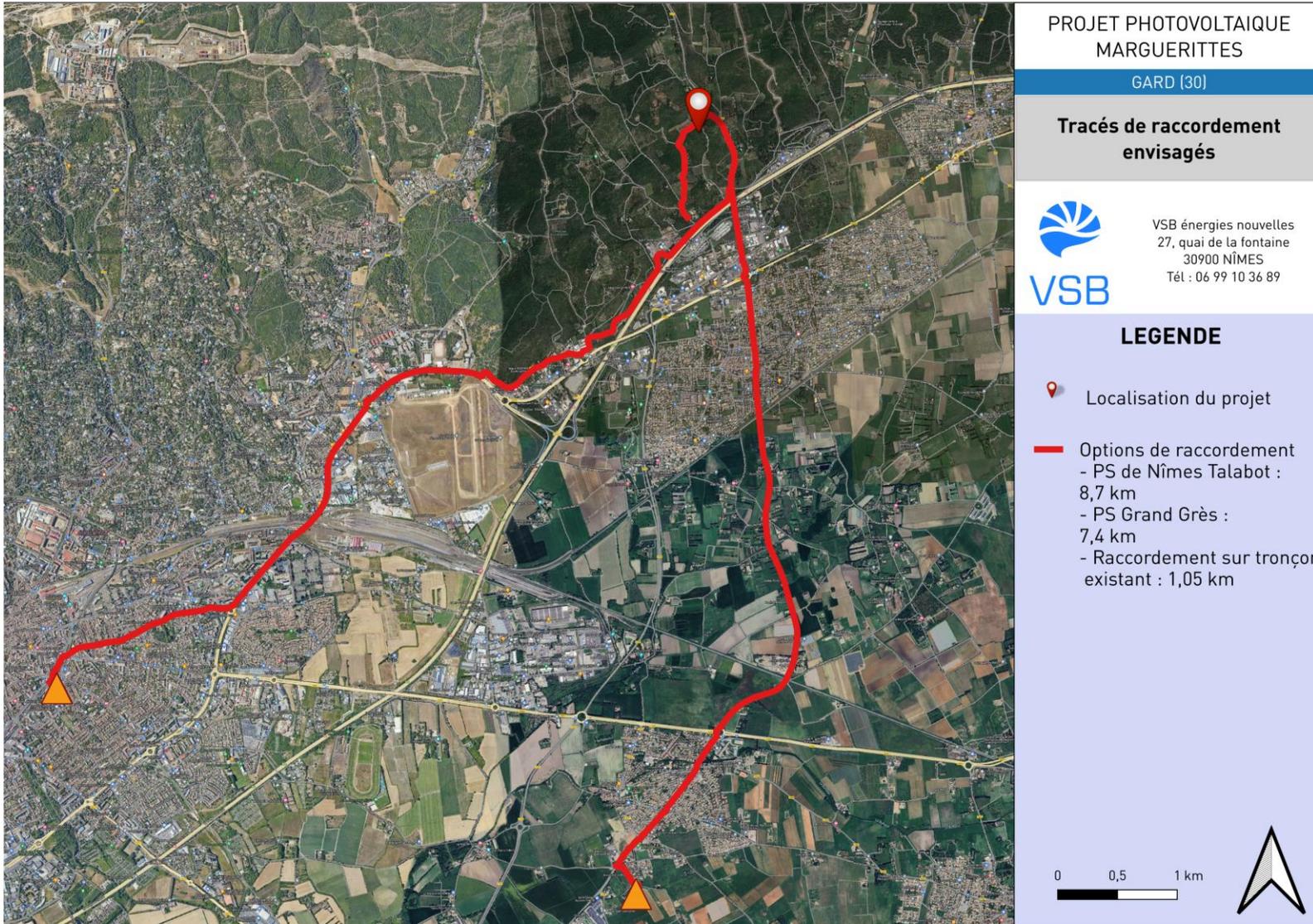
Adoption par délibération de la DP et approbation de la mise en compatibilité  
Affichage et publicité - Transmission au préfet - Diffusion aux PPA

Entrée en vigueur



# Les options de raccordement envisagées

# Tracés de raccordement



3 possibilités de  
raccordement

Le choix définitif du tracé  
de raccordement et les  
travaux sont de la  
responsabilité d'Enedis



**Accessibilité des informations au public**

**Conséquences des observations émises**

# Accessibilité des informations au public



- Le contenu de cette présentation est disponible sur le site internet de la commune de Marguerittes :



- Un site internet dédié au projet sera disponible courant de l'été

# Conséquences des observations émises



Nous vous laissons le soin de nous formuler vos observations.



**Merci à tous pour votre  
écoute, n'hésitez pas si  
vous avez des questions**

**Projet photovoltaïques de Marguerittes**



## Siège social - Nîmes

27, quai de la fontaine  
30900 NÎMES

## Agence Rennes

Parc Oberthur, Bat. C  
74, rue de Paris  
35000 RENNES

## Agence Reims

9, rue André Pingat  
51100 REIMS

## Agence Paris

15, rue de Turbigo  
75002 PARIS

## Agence Toulouse

15, rue du Languedoc  
31000 TOULOUSE

## Agence Autechaux

ZA Europolis,  
9, rue de la Craye  
25110 AUTECHAUX



[www.vsb-energies.fr](http://www.vsb-energies.fr)

[contact@vsb-energies.fr](mailto:contact@vsb-energies.fr)

04 66 21 78 43